



Dossier de presse

Ville de Lannion

Réservations lotissement Kervouric 2

Mardi 23 Mai

« Venez construire à Serval, un bourg entre Terre et Mer dans un lotissement paysager de qualité ». Prix 85€ m²/ht terrains entre 293m² et 644m² orientés plein sud – 38 lots cessibles libre de constructeurs. Prix de vente des 1^{er} terrains à moins de 30 000€ TTC.

1 -Situation

Le lotissement communal de Kervouric 2 bénéficie d'un emplacement privilégié situé entre terre et mer, à deux pas du bourg de Serval-Lannion, à moins de 4 km du centre ville de Lannion et à 5km de la plage de Goaslagorn Beg Léguer. Les terrains orientés plein sud se tournent vers Loguivy, la vallée du Léguer et ses chemins de randonnées.

L'intégration paysagère, les cheminements doux et la gestion intégrée des eaux pluviales sont au cœur de la conception de l'aménagement. Les vues panoramiques et les trames historiques des premières maisons néolithiques sont mises en valeur dans l'opération et proposent un cadre de vie agréable.

2 - Les équipements du bourg

La nouvelle Maison de Quartier avec son aire de jeux multi-activités inaugurée en octobre 2016 ouvre une nouvelle dynamique à Serval. Elle conforte son école élémentaire et primaire. Avec ses commerces de proximité : restaurant, boulangerie, bar-tabac relais colis, Serval offre de multiples services et loisirs (accès aux ports, centre équestre, centres de loisirs) à sa population. La desserte de transport en commun et la proximité des axes routiers départementaux assurent la liaison entre le bourg, le centre ville de Lannion, les pôles de Pégase et les communes voisines.

3- Principes d'acquisition

Chaque lot est vendu borné et viabilisé : gaz naturel, électricité, eau potable, assainissement eaux usées, assainissement eaux pluviales, télécom.

La réservation commence le 29 mai 2017 par ordre d'arrivée avec liste d'attente pour les lots les plus demandés. Les compromis pourront intervenir après les travaux de viabilisation fin 2017 .

Sont fournis à la réservation :

- une synthèse du règlement
- le règlement du lotissement
- le cahier des charges
- les annexes de recommandation 1 à 5
- le plan de réservation
- Extrait du plan de division
- Arrêté n°2015-57 prescrivant l'entretien des trottoirs

Reste à la charge de l'acquéreur :

- Les frais de notaire
- Le raccordement aux réseaux conformément au plan de recollement de la viabilisation
- L'ouverture des lignes de gaz , d'électricité, d'eau potable et de télécom
- L'implantation de la maison

4 Accompagnement architectural personnalisé de vos projets de constructions

La consultation de l'architecte-conseil est **gratuite et obligatoire**. L'architecte-conseil ne remplace pas votre propre architecte ou maître d'oeuvre : il vous conseille pour profiter au mieux des qualités du terrain que vous avez choisi et il aide la Commune dans l'instruction des permis de construire. Des modifications pourront donc vous être demandées pour assurer la cohérence entre les constructions (pentes de toits, couleur, implantation, niveau rdc des construction ...).

Architecte Conseil du Lotissement
Atelier Rubin
22, rue de la Poterie
22 300 Lannion
site@atelier-rubin-architectes.com

L'acquéreur devra :

- a - Rencontrer l'architecte-conseil dès la réservation de son terrain, si possible avec son maître d'oeuvre ou architecte.
- b - Elaborer un avant-projet avec son architecte ou maître d'oeuvre, à partir de ses besoins, ses souhaits, du règlement, des conseils architecturaux et du cahier des charges du lotissement.
- c- Transmettre l'avant-projet obligatoirement à la Ville de Lannion, via le service urbanisme, au moins **deux mois avant le dépôt de la demande de permis de construire**. Le service se chargera de transmettre les éléments fournis pour validation à l'atelier Rubin.

Contact pour plus d'informations :

Contact :

Services Techniques Municipaux
02 96 46 78 20
kervouric2@ville-lannion.fr